



## Charte de non débauchage

Je soussigné, Correspondant Qualifié du club RFC GREZ-DOICEAU, matricule 0171 m'engage au nom du club à renoncer à un débauchage "intempestif" de jeunes joueurs (U7 à U21) d'autres clubs et ce, pour tous les joueurs qui évoluent dans les championnats interprovinciaux, provinciaux et régionaux.

Je souscris à la définition du débauchage intempestif comme étant le recrutement de plusieurs joueurs d'un même club d'origine, dans le but de combler des vides dans certaines catégories du club bénéficiaire, et non dans le but de proposer un meilleur niveau de formation individuelle, adapté aux qualités du joueur qui est transféré.

Je ne suis pas sans savoir qu'une médiation préalable entre deux clubs qui auront transgressé cette règle sera initiée par la Cellule sportive de l'ACFF avant toute éventuelle décision d'exclusion induite par ladite transgression. Je reconnais le retrait du label 1 étoile comme étant la seule sanction adaptée à ce genre d'attitude étrangère à tout code de bonne pratique.

La manifestation de ma volonté se fera d'une manière obligatoirement expresse par le biais d'une signature manuelle ou électronique.

Fait à GREZ-DOICEAU le 15/01/2018

Lu et approuvé